

France Expérimentation

**Faire évoluer le droit avec ceux qui font
l'innovation**



France
Expérimentation

Exemples de projets de start-up suivies par FE

DOMAINE	ACTIVITE START-UP	BLOPAGE REGLEMENTAIRE
Santé	Atelles recyclées	Usage des atelles d'occasion, remboursement
Santé	Lunettes de seconde main	Remboursement des montures
Santé	Prévention de 5 maladies graves par des pharmaciens, des infirmières et un logiciel de scoring	Interventions interdites pour les infirmières
Santé	Recyclage des DASRI (scalpels, seringues,...)	Interdiction du recyclage
Santé	Maisons de santé (médecins, infirmières, psychologues)	Les professions autres que les médecins ne peuvent être actionnaires
Environnement	Réutilisation des eaux grises de maisons individuelles	Usages interdits
Environnement	Réutilisation des eaux grises des campings	Usages interdits
Environnement	Réutilisation des eaux de rinçage des filtres de piscines de campings	Non mobilisable car apport quotidien d'eau neuve obligatoire
Environnement	Rénovation et amélioration du fonctionnement des fosses septiques	Rénovation interdite par certains SPANC
Environnement	Assainissement par des pellets de bois	Hors dispositifs prévus pour l'assainissement
Environnement	Végétalisation des toits urbains	Contraintes réglementaires (architectes des monuments historiques)
Energie	Navette fluviale de transport urbain à l'hydrogène	Carburant interdit
Energie	Bateau de mer léger propulsé à l'hydrogène	Carburant interdit ?
Logement	Solution complète pour la rénovation thermique de maisons individuelles / clé en main	Séparation des activités d'audit et de réalisation des travaux
Logement	Maintenance des ascenseurs d'immeubles	Diminution de la fréquence de visites techniques par supervision à distance
Logement	Usage de boîtes de HLM pour le stockage (meubles, cartons,...)	Usage interdit
Logement	Création d'un foyer pour jeunes travailleurs sur un bateau immobilisé	Les foyers doivent être mis en œuvre dans des immeubles
Agriculture	Pisciculture urbaine	Distance aux habitations inadaptées
Handicap	Plateforme de recrutement de gardes d'enfants pour les enfants handicapés	Possibilité de faire des entretiens de sélection en visioconférence
Services	Conciergerie/Soutien des femmes (recrutement nounous, rdv santé, vacances)	Non inscrit sur les services à la personne (avantage fiscal)

Aider les innovateurs confrontés à des blocages juridiques

Un outil gratuit au service des acteurs économiques dont les projets innovants sont entravés par des dispositions réglementaires ou législatives.

Par quels moyens ?

Par la mise en place de dérogations, à titre expérimental et pour une durée limitée, aux normes qui bloquent le développement de leurs projets.

L'expérimentation donne, le plus souvent, lieu à une modification du droit

L'objectif : intensifier la mise en œuvre du droit à l'expérimentation (art 37.1 Constitution) et concrétiser l'engagement du gouvernement en matière d'innovation et de simplification.

La démarche : le secrétariat de France Expérimentation supervise l'instruction menée par les ministères compétents. Les demandes sont soumises à l'arbitrage du cabinet du Premier ministre puis, en cas d'accord, le cadre juridique bloquant est modifié.



Un guichet en ligne qui accompagne les acteurs économiques dont le projet innovant n'est pas réalisable dans le cadre juridique existant.

Un acteur économique

- ✓ **Ouvert à tout acteur économique** (grande entreprise, association, entrepreneur individuel, PME, collectivité).
- ✓ **Quel que soit son secteur d'activité** (industrie ou services)

Un projet innovant

- ✓ **L'innovation peut être technologique, mais pas seulement.**

Pas de restrictions thématiques : bien que les 2/3 des demandes portent sur l'environnement, le logement, les transports et l'économie circulaire

Un blocage législatif ou réglementaire

- ✓ **Le blocage doit être juridique** : les blocages financiers sont inéligibles.
- ✓ **Le blocage doit résulter d'une norme législative ou réglementaire nationale** (il ne peut s'agir d'une norme européenne ou d'une norme locale).



Comment ça marche ?

Législatif	Réglementaire
<p>Une loi entrave le développement d'un projet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Appels à projets thématiques par grands domaines (IA, recyclage, économie circulaire, santé...)• Objectif : inclure, en amont de la loi, des protocoles expérimentaux avec les projets soumis	<p>Une disposition réglementaire entrave le développement d'un projet (décret, arrêté...) :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'équipe France Expérimentation traite en continu des nouvelles demandes avec des suivis réguliers et des échanges interministériels pour lever le blocage

Blocages cœur de métier / produit ET blocages fonction support / annexe (réutilisation, recyclage, revalorisation...)



Comment ça marche ?

- ✓ **Domaine législatif : des appels à projets thématiques**
- ✓ **Domaine réglementaire : un guichet permanent et en continu**
- ✓ **Un pilotage assuré par le secrétariat de France Expérimentation** (équipe DITP / DGE)
- ✓ Une **instruction des demandes par les ministères compétents** (administrations centrales)
Afin de déterminer quels projets peuvent faire l'objet d'une dérogation (éligibilité, vérification des blocages, opportunité ou non de déroger, éventualité de modifier la norme sans phase expérimentale).



Comment ça marche ?

- ✓ **Des arbitrages rendus par le cabinet du Premier Ministre**
- ✓ **3 solutions :**
 - Une expérimentation, avec adoption de textes dérogatoires (selon la procédure normale) assortis, le cas échéant, d'un **cahier des charges** ou protocole expérimental,
 - Un changement définitif du droit,
 - En l'absence de blocage, une **sécurisation juridique** sous la forme d'une sorte de « rescrit » ou mise en relation avec les structures ou experts compétents,



Deux exemples

Expérimenter une dérogation

- ✓ **Dérogation à titre expérimental** aux normes bloquantes identifiées.
- ✓ **Durée limitée et évaluation** a posteriori.
- ✓ En cas de succès, l'expérimentation a vocation à être **généralisée**.

Exemple : NovoNordisk

Qui : entreprise de santé, leader dans le traitement diabète et la production de stylos injecteurs d'insuline (usine à Chartres)

Ce qui bloque : réglementation nationale encadrant les médicaments non utilisés (obligation d'incinération)

L'expérimentation : collecte, recyclage et valorisation des matières plastiques contenues dans ces stylos. Autorisée pour 5 ans par décret + 2 arrêtés. Lancée fin 2022.



Deux exemples

Bénéficiaire d'un accompagnement à droit constant

- ✓ Le projet peut être réalisable à droit constant c'est-à-dire **faisable sans changer la réglementation**.
- ✓ L'administration **précise par écrit** les dispositions qui rendent le projet possible et met le porteur **en contact avec un expert** de l'administration si besoin = **sécurisation juridique du projet avec l'engagement de l'administration**

Un exemple : Oke charge

Qui : start-up dans le domaine de la smart tech qui propose un service « peer-to-peer » de recharge électrique partagée pour les véhicules

Ce qui bloque : art. 334-4 du code de l'énergie relatifs aux opérateurs de recharge

L'expérimentation : mise en relation avec la DGEC qui s'est engagée par écrit sur la compatibilité du projet avec le cadre juridique existant.



Bilan du dispositif France Expérimentation

Nombre et typologie des saisines :

- ✓ Près de **450** saisines formelles depuis 2016 (+ contacts non suivis de dépôts), dont **70 %** se rapportent à des blocages de niveau réglementaire
- ✓ **Près de 3/4** des demandes émanent d'entreprises, en grande majorité des TPE et PME.
- ✓ **1/4** des saisines proviennent des **starts up**

Thématiques fréquentes :

- ✓ Santé, environnement (économie circulaire), logement, transport, numérique...
- ✓ **Près de 50 %** des demandes recevables obtiennent une **issue favorable** (expérimentation, modification « définitive », accompagnement à droit constant)



Secrétariat de France Expérimentation
Service Pilotage du programme de Transformation publique
20, Avenue de Ségur - 75007 PARIS



Pour plus d'informations et comment déposer une demande :

<https://www.modernisation.gouv.fr/transformer-laction-publique/france-experimentation-entreprises>

Nous contacter : france-experimentation.ditp@modernisation.gouv.fr
